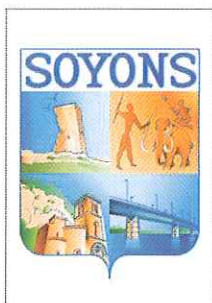


Avril 2016



*Lettre du Maire n°1*



## Vidéo-protection à Soyons : un référendum ? Pourquoi pas ?

Le rôle du Maire dans une commune est bien de se soucier, entre autre, du bien-être et de la sécurité de ses concitoyens.

Un de nos engagements de campagne en 2014 n'était-il pas de

### « Préserver la sécurité des Soyonnais »

C'est ce que nous avons fait, avec le déploiement, dès avril 2015, du dispositif « Participation citoyenne-Voisins Vigilants ». Il s'agit d'une solidarité de voisinage, d'un complément de vigilance qui s'inscrit dans le cadre républicain. Nous espérons que ce dispositif soit amené à se développer dans les mois qui viennent.

Avec les élus concernés, je me suis également intéressée à la suite des communes voisines, à une possible installation de caméras de vidéo-protection sur Soyons. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de « surveillance » et que seuls les espaces publics seront observés et mis sous protection.

Notre réflexion s'articule autour des points suivants :

- l'équipement de la plupart des communes de notre Communauté de Communes Rhône-Crussol
- le nombre croissant de cambriolages et de dégradations sans aucune résolution
- le risque d'isolement et donc de « regroupement » sur Soyons des actes de malveillance si nous sommes les seuls à ne pas bénéficier de cette technologie
- l'espoir d'une dissuasion et donc d'une prévention des actes délictueux
- l'assurance qu'aucune liberté individuelle ne soit mise en danger et que les systèmes ne soient utilisés qu'en cas de malveillance
- la possibilité d'obtenir des subventions à hauteur de 80%

Cette étude menée conjointement avec les communes de Saint-Péray et Cornas est en cours. Il nous manque encore différents éléments pour parfaire notre décision.

Toute polémique paraît donc inutile en l'état et l'organisation d'un référendum n'est pas encore à l'ordre du jour. Mais pourquoi pas ?

**Je ne manquerai pas de continuer à vous informer et puis vous assurer que nous saurons prendre nos responsabilités en ayant toujours à l'esprit le sens du « bien commun ».**

Gisèle BERTRAND



## Budget 2016 : les taux d'imposition restent inchangés

**Le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter les taux communaux lors de sa séance du 16 mars dernier.**

Ainsi la taxe d'habitation reste à 9,00 %, la taxe foncière/bâti à 14,04 % et la taxe foncière/non bâti à 49,31 %.

Le conseil municipal concernait avant toute chose l'approbation et le vote des comptes 2015 ainsi que le vote du Budget Primitif 2016.

Présent à cette réunion, Monsieur GERMONT, comptable public a confirmé la situation saine des finances communales malgré une diminution de l'excédent de fonctionnement. Cette diminution est due à la baisse des dotations de l'Etat (50 k€ de 2014 à 2016), à de nouvelles contraintes qui pèsent sur les collectivités locales (TAP par exemple), mais aussi à des charges plus ponctuelles (coulée de boue...). Toutefois, il recommande d'anticiper l'avenir en recherchant toutes les pistes d'économie.

Au-delà de cette nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement, nous nous efforçons de conduire de nombreux projets d'investissement dans l'objectif d'améliorer votre cadre de vie. L'investissement le plus important cette année est le projet d'aménagement de l'ancienne gare en gîte d'étape. Par ailleurs, l'espace de loisirs du Brégard va également faire l'objet d'amélioration et de mise en accessibilité au niveau du bâtiment et du square de pique-nique avec un renouvellement du mobilier. Le plateau traversant devant la boulangerie ainsi que les trottoirs sont en cours de réalisation.

Dans la continuité de la mise en valeur et de la sécurisation du village et de la RD86, l'étude de l'aménagement de l'entrée nord se poursuit. Les objectifs, outre son indispensable embellissement, sont de favoriser la sécurité des usagers de la route et de créer des places de stationnement pour les proches riverains.

Au niveau des écoles, des travaux d'économie d'énergie sont programmés dans les locaux périscolaires (garderie) et l'équipement informatique des classes est complété.

Les élus ont également attribué les subventions aux différentes associations ainsi que quelques subventions exceptionnelles. 6 000 € ont été octroyés au comité des fêtes pour l'organisation de la manifestation du 13 juillet 2016. Une aide au transport pour les sorties scolaires de 960 € a été votée. L'association D'Une Rive à l'Autre recevra une subvention exceptionnelle de 3 792 € pour la réception de nos jumeaux italiens en juin prochain et l'UFAC un montant de 670 € pour l'acquisition d'un drapeau. **Au total, 25 772 € de subventions ont été attribués.** D'autres subventions seront encore octroyées lors d'une prochaine séance, suite à la réception d'éléments complémentaires, aux associations non bénéficiaires à ce jour.